



1.5 DEGREES

# PRÉSERVER LA FLAMME DE L'ACCORD DE PARIS : LES PAYS DOIVENT RÉAGIR

Briefing presse

réseau  
} action  
} climat france

# Briefing presse : Intersessions de Bonn - Préserver la flamme de l'Accord de Paris : les pays doivent réagir

## Bakou derrière nous : l'heure du choix

Dans un contexte particulièrement difficile pour la coopération multilatérale, et malgré quelques avancées, la COP29, en novembre dernier à Bakou, a profondément entamé la confiance, déjà mal en point, entre les Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et à l'Accord de Paris. En refusant de reconnaître ses responsabilités historiques et en dévoilant ses intentions très tardivement, les Pays du Nord ont fait obstacle à la mobilisation des milliers de milliards pourtant nécessaires pour accélérer la transition énergétique, s'adapter et faire face aux pires impacts climatiques dans le Sud global.

**À court terme**, cela risque de se traduire par des plans climats nationaux (CDN) faibles et peu ambitieux, faute d'avoir les moyens de viser plus haut. **À long terme**, la COP29 représente un jalon de plus dans l'érosion de l'architecture de la CCNUCC et de l'Accord de Paris. Comme pour le génocide en cours à Gaza et d'autres conflits, l'inaction de la communauté internationale face à l'urgence entame profondément la légitimité du multilatéralisme et sape notre capacité collective à répondre aux crises globales.

**Sans relèbe de l'ambition, les plans climat des États nous entraînent vers un réchauffement d'environ 3°C d'ici la fin du siècle.**

C'est pourquoi, il est impératif de réduire les émissions mondiales de **moitié d'ici 2030**, par rapport à leur niveau de 2019, avec une **baisse significative dès 2025** pour respecter l'Accord de Paris.

## Des CDN crédibles pour rester sur les rails de l'Accord de Paris

Dans ce contexte, les **nouvelles Contributions Nationales Déterminées (CDN)** seront essentielles pour **nous mettre sur les rails de l'Accord de Paris et s'assurer d'une véritable traduction opérationnelle de la décision du Bilan Mondial** obtenue de haute lutte lors de la COP28. Bien que ne faisant pas formellement partie des négociations, les CDN sont cruciales pour évaluer l'ambition réelle des États. **En 2023, le rapport Emissions Gap Report du Programme des Nations unies pour l'environnement avait préconisé de réduire de 42 % les émissions en 2030 pour rester sur la trajectoire de 1,5 °C<sup>1</sup>.**

**Ainsi, alors que le multilatéralisme climatique vacille**, affaibli par une succession de COP aux résultats décevants et le nouveau retrait des États-Unis de l'Accord de Paris, il devient impératif de repenser la diplomatie climatique à travers **une approche plus stratégique, ambitieuse et solidaire.**

<sup>1</sup> ONU programme pour l'environnement, 20 novembre 2023 <https://www.unep.org/fr/resources/rapport-2023-sur-lecart-entre-les-besoins-et-les-perspectives-en-matiere-de-reduction-des>

Dans cet esprit, le président de la COP30, André Corrêa do Lago, appelle à une mobilisation mondiale, un véritable *mutirão*, pour revitaliser la coopération internationale tout en entamant des réflexions sur l'évolution de la gouvernance de ces espaces dont l'efficacité est souvent questionnée.

### La France, “gardienne” de l'Accord de Paris, porte une responsabilité particulière

Dans ce contexte, la France se trouve à un moment charnière. En tant que “gardienne” de l'Accord de Paris, elle porte une responsabilité particulière pour impulser un nouvel élan à la dynamique climatique internationale. Mais pour être crédible, la France doit stopper sa politique du “en même temps”, celle qui prétend concilier ambitions climatiques, justice sociale et soutien aux énergies fossiles.

À l'approche des intersessions et de la COP30, la France doit être motrice d'ambition climatique, s'engager réellement pour la sortie de toutes les énergies fossiles ; soutenir l'Europe pour une nouvelle CDN ambitieuse ; s'assurer que les moyens financiers seront disponibles pour les pays du Sud Global.

Il ne s'agit plus de multiplier les discours, les sommets ou les engagements symboliques, mais de résister à l'appel du détricotage des engagements passés en faveur du climat et de la biodiversité, et prendre les mesures nécessaires pour rester sur la trajectoire de 1,5 degré.

Le succès de la COP30 dépendra de nombreux facteurs, mais avant tout de la **clarté**, de la **précision** et de la **réactivité** de la présidence. À cet égard, **les Intersessions représentent un moment charnière** sur la route vers Belém, pour envoyer des signaux forts et obtenir des avancées tangibles dans plusieurs domaines de négociation.

## I. L'Union européenne doit impérativement publier son plan climat

Le Bilan Mondial sera discuté dans de nombreuses salles lors des négociations à Bonn: **le Dialogues des Émirats Arabes Unis (UEA dialogues)**, les négociations sur les modalités du deuxième Bilan Mondial et enfin le dialogue annuel sur les CDN du Bilan Mondial.

**Le dialogue annuel sur les CDN du Bilan Mondial est une occasion que les pays doivent saisir** : il est nécessaire d'envoyer des messages forts sur le besoin d'ambition pour les CDN et sur l'impératif absolu de les publier toutes au **début du mois de septembre**. Le rapport issu du dialogue annuel devra également refléter l'ambition ou le manque d'ambition de l'ensemble des CDN conjuguées pour que l'effort global puisse être évalué à la COP30.

## L'absence remarquable de la CDN de l'Union européenne

En 2019 avec le "Green Deal" (le Pacte vert européen), l'Union européenne a pris un virage sans précédent dans la lutte contre le dérèglement climatique et a fait du climat [une priorité de son mandat](#). L'Union Européenne (UE) doit désormais préparer le futur de ses politiques climatiques, pourtant elle n'a pas encore soumis sa CDN ni adopté son objectif de réduction de gaz à effet de serre pour 2040.

### Il est indispensable que l'UE :

- Adopte un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2040 comme elle est tenue juridiquement de le faire en 2025 par la loi Climat européenne, en suivant l'avis de la science. Le Conseil scientifique consultatif européen sur le climat (ESABCC) recommande d'adopter une réduction nette d'au moins -90 à -95 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2040 sans faire recours à des crédits internationaux (compensation carbone).
- **Adopte des objectifs climatiques tous les 5 ans, y compris pour 2035**, afin d'aligner les cycles de politiques climatiques de l'UE sur les calendriers communs convenus au niveau de la CCNUCC.
- **Adopte des objectifs distincts d'absorption et d'atténuation et priorise l'atténuation, et limite au maximum le recours aux éliminations technologiques comme le CCUS (Capture et Stockage du Carbone).**
- **Fasse pleinement jouer son rôle à la sobriété au niveau européen** en incluant dans le cadre de gouvernance climatique et énergétique européen des objectifs contraignants en matière d'économies d'énergie et de réduction de la consommation de matériaux.
- Mette en place un **financement pluriannuel d'ampleur au niveau européen** pour planifier le financement des transformations qu'impliquent ces objectifs par exemple en débloquant de nouvelles [ressources propres](#).
- **S'assure que l'UE fasse sa "juste part" avec deux nécessités :**
  - Définir son budget carbone en tenant compte de la part équitable de l'UE en fournissant un soutien supplémentaire pour l'atténuation dans les pays du Sud.
  - Adopter un objectif de réduction des émissions importées liées à la consommation ainsi que pour les émissions liées au transport international.

### La France face à ses responsabilités européennes

La France, ne s'est pas encore positionnée sur l'objectif climatique 2040. Elle a posé une série de conditions à son soutien à la recommandation de la Commission européenne d'un objectif de -90% de réduction de GES, parmi lesquelles l'accompagnement des industriels, la valorisation du principe de neutralité technologique dans plusieurs textes européens notamment le cadre pour les aides d'État. Cette liste de conditions a été envoyée à la Commission début avril<sup>2</sup>.

### Il est indispensable que la France

- Se positionne rapidement en faveur de l'objectif de réduction d'au moins -90%, un minimum pour respecter les recommandations de la science.
- S'oppose au recours à des flexibilités, telle que l'utilisation de crédits carbone internationaux **pour atteindre l'objectif net de -90%, car cela constituerait un changement de cap majeur et risqué par rapport à la politique climatique européenne actuelle.**

## II. Un angle mort des plans climats : mettre la justice au coeur de la transition

La transition étant un enjeu aux niveaux local, régional, national et international, les politiques qui l'encadrent et la façonnent doivent donc être conçues de manière à faire converger ces différents échelons. Lors des SB62, les Parties doivent s'accorder sur un projet de décision à adopter lors de la COP30, détaillant les actions concrètes pour accélérer et faire progresser les trajectoires de transition juste.

Le Réseau Action Climat soutient les actions suivantes:

1. Établir un **Mécanisme d'Action de Belém pour la Transition Juste (*Belem Action Mechanism for Just Transition BAM*)**, afin d'accélérer, consolider et réaliser une transition juste holistique à travers toutes les économies, dans et entre les pays, en s'appuyant sur la coopération internationale, et fondée sur les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives (CBDR-RC).
2. **Convenir que les principes suivants doivent sous-tendre les efforts de planification d'une transition juste, ou des composantes spécifiques dans le cadre des CDN, Plans nationaux d'adaptation (PNAN), Stratégies long terme ou autres instruments de planification.**
  - a. **Des objectifs nationaux et sectoriels alignés avec l'Accord de Paris** incluant des trajectoires qui intègrent les dimensions énergétique, socio-économique, liées à l'emploi et autres.
  - b. **Une attention portée à la sobriété, à l'efficacité, à la santé/le bien-être et aux économies circulaires**, en évitant les approches extractivistes « vertes » qui nuisent à l'environnement, aux écosystèmes naturels, aux terres agricoles, aux ressources, ainsi qu'aux Peuples Autochtones et aux communautés.
3. **Reconnaître que la conception et la mise en œuvre de politiques, plans, programmes et pratiques de transition juste soutiennent l'ambition climatique, et qu'elles sont donc éligibles au financement climatique.**
4. **S'engager à élaborer des plans de Transition Juste complets**, conformément aux principes ci-dessus, à la Charte des Nations Unies et aux Lignes directrices de l'Organisme International du Travail, et à **les intégrer dans les CDN.**
5. **Définir les priorités des futurs travaux sur la Transition Juste pour le reste du programme de travail**, en se concentrant sur les domaines clés suivants :
  - **Sortie des énergies fossiles**, conformément au paragraphe 28 du Bilan mondial, à la fois au sein des pays et entre eux, sur la base de principes d'équité clairement définis, menant à des calendriers de transition différenciés.
  - **Transition des systèmes agricoles et alimentaires**, conformément au paragraphe 36 du Bilan Mondial, vers les objectifs de l'Accord de Paris et la réalisation du droit à l'alimentation pour toutes et tous.

---

<sup>2</sup> Brèves AFP, La France refuse toute hausse de l'objectif européen sur les énergies renouvelables, <https://www.connaissancedesenergies.org/afp/la-france-refuse-toute-hausse-de-lobjectif-europeen-sur-les-energies-renouvelables-250515>

- **Les droits des travailleurs, des communautés et des pays** dans le déploiement des énergies renouvelables.
- **Questions liées aux minéraux de transition**, en s'appuyant sur le Panel du Secrétaire général de l'ONU sur les minéraux essentiels à la transition énergétique et ses recommandations sur les principes devant guider leur utilisation vers plus d'équité et de justice.
- **Accélération de l'alignement des processus industriels** avec les objectifs de l'Accord de Paris.
- **Accélération de l'alignement des secteurs du transport et de la mobilité**, notamment dans l'environnement bâti, avec les objectifs de l'Accord de Paris.
- **Le rôle des services publics universels et de qualité**, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation, pour faire progresser la justice et l'équité.

### III. Nord-Sud : une équation financière incontournable à Belém

#### Une crise de la dette qui étouffe l'action climatique

Figurant parmi les piliers de l'accord de Paris, l'augmentation du financement international pour le climat est une condition préalable essentielle pour que de nombreux pays en développement puissent à la fois engager ou accélérer leurs transition énergétique et répondre aux besoins de leur population. Ces derniers se chiffrent [déjà à des milliers de milliards de dollars](#) pour les prochaines années. De plus, **ces besoins financiers colossaux se heurtent à la crise de la dette à laquelle font face les pays les plus vulnérables. En effet, selon une étude d'ActionAid, 93 % des pays les plus vulnérables à la crise climatique sont en situation de surendettement ou exposés à un risque important de surendettement.** Selon la Banque mondiale, [plus de 60 % des pays à faible revenu sont aujourd'hui en situation de surendettement](#) ou à haut risque. Cette situation est aggravée par la hausse des taux d'intérêt et le renforcement du dollar. [Plus de 3,3 milliards de personnes](#) vivent dans des pays consacrant plus d'argent au paiement des intérêts de la dette qu'à l'éducation ou aux soins de santé.

Les **financements climat** resteront un **élément central des négociations à Bonn**, y compris sur l'adaptation et le Bilan mondial. Des discussions spécifiques auront également lieu dans le cadre du **Dialogue de Charm el-Cheikh sur l'article 2.1c** et la **feuille de route de Bakou à Belém**.

Le Dialogue de Charm el-Cheikh doit :

- Jeter les bases d'une **décision à adopter à la COP30**, avec des **objectifs et échéances clairement définis** pour réorienter les flux financiers des industries fossiles et des secteurs fortement émetteurs, dans une approche juste et respectueuse des droits humains, **avec un engagement clair des pays développés à montrer la voie et mettre fin aux soutiens aux énergies fossiles au plus tard d'ici la fin de l'année 2025.**
- Évaluer et remédier aux effets néfastes de la **dette**, de la **détresse financière** et des **flux liés au remboursement de la dette**, y compris leur rôle dans le verrouillage de secteurs nuisibles au climat (comme les fossiles), l'impact des catastrophes climatiques sur l'aggravation de la dette, et la manière dont l'annulation ou la restructuration de celle-ci pourrait **libérer des financements publics** pour l'atténuation, l'adaptation et les pertes et dommages. Ces

discussions doivent être reliées à celles sur une potentielle **convention de l'ONU sur la dette** lors de la prochaine conférence sur le financement du développement (FfD4).

- Aboutir à un **mécanisme de taxation des grands pollueurs**, notamment en taxant les entreprises fossiles, les ultra-riches, le secteur de l'aviation, et en impulsant une réforme du système fiscal international fondée sur le principe de « **pollueur-payeur** », avec des **règles fiscales mondiales plus justes**, y compris dans le cadre d'une nouvelle **Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale**.

#### La feuille de route de Bakou à Belém doit :

- Se concentrer sur la mise à disposition de **financements climat de qualité**, principalement **composés de subventions publiques**. Ces fonds doivent être nouveaux, additionnels à l'aide publique au développement, prévisibles et suffisants, et mesurés en équivalent-subvention.
- Éviter que les **rares subventions publiques disponibles** soient détournées pour attirer ou sécuriser des financements privés.
- Maintenir l'accent sur la **fourniture effective de financements aux pays en développement**, avec une responsabilité claire des pays développés, **sans transférer la charge** aux pays en développement (ex : environnement favorable, attractivité des investissements).
- **Élaborer un plan clair sur la manière dont les pays développés prendront l'initiative pour atteindre l'objectif de 300 milliards de dollars américains**, et identifier les acteurs et les actions nécessaires pour concrétiser l'objectif plus large de 1 300 milliards de dollars, y compris des étapes intermédiaires et des objectifs partiels.
- Fournir **des scénarios permettant d'atteindre un véritable équilibre entre l'atténuation et l'adaptation**, incluant des étapes chiffrées pour l'augmentation du financement de l'adaptation ainsi que du **financement des pertes et dommages**.
- Exposer les **obstacles systémiques** auxquels font face les pays en développement (ex. : dette, fiscalité, agences de notation), et identifier les réformes nécessaires dans d'autres forums **en dehors de la CCNUCC**, pour construire un système financier international plus juste et favorable à l'action climatique.
- Reconnaître que **l'effet de levier potentiel du blended climate finance (finance mixte) a été largement surestimé, que l'additionnalité des investissements est souvent non prouvée**, et que ce financement ne devrait être utilisé que dans des circonstances limitées, en ciblant des projets à haut risque, difficiles à décarboner, et alignés sur les objectifs de développement locaux.
- Protéger et **élargir l'accès direct** des pays en développement, des Peuples Autochtones, communautés locales, et autres groupes les plus touchés au **financement public via des canaux simplifiés**.
- **Éviter une course au moins-disant** dans la qualité du financement climat uniquement pour atteindre un objectif chiffré, ce qui risquerait de transformer le processus en **exercice comptable**.

Bien que la France ait honoré et même dépassé sa promesse de mobiliser au moins 6 milliards d'euros par an d'ici à 2025, [sa contribution est très loin de représenter sa part juste de finance climat, si on tient compte de sa responsabilité historique et sa capacité d'agir](#). Elle doit faire plus, et mieux, pour répondre aux besoins des pays du Sud. **Le financement de la lutte contre le changement climatique ne doit pas être une opportunité commerciale**<sup>3</sup>. La France privilégie encore largement les prêts comme modalité d'attribution des financements climat. C'est particulièrement notable pour l'adaptation, la part des dons, [ne dépassant pas 7% des financements bilatéraux accordés par la France en la matière en 2019-2020](#). De plus, en dépit de réels efforts, la France n'a toujours pas atteint

<sup>3</sup> Reuters, A program meant to help developing nations fight climate change is funneling billions of dollars back to rich countries, 2024 <https://www.reuters.com/investigates/special-report/climate-change-loans/>

un équilibre entre ses financements adaptation et atténuation comme le prévoit pourtant l'Accord de Paris. Il est donc primordial pour la France d'**augmenter son financement de l'adaptation sous forme de dons**. Cela contribuerait à impulser une dynamique urgente et nécessaire afin d'honorer l'engagement pris lors de la COP26 de doubler collectivement les financements pour l'adaptation d'ici à 2025 par rapport aux niveaux de 2019 que les gouvernements semblent avoir oubliés.

## L'aide publique au développement (APD) ne doit pas être la réserve à coupes budgétaires de Bercy.

**L'aide publique au développement (APD) n'est pas la réserve à coupes budgétaires de Bercy.** Déjà affectée par une baisse de 11% entre 2022 et 2023 puis d'une coupe budgétaire de 800 millions d'euros en 2024, l'APD a été de nouveau sévèrement réduite dans le cadre du Projet de Loi Finances 2025. Elle a subi une coupe de plus de 2,1 milliards d'euros et diminué de 37 %, revenant à un niveau inférieur à celui de 2021. Pire, le gouvernement a aussi mis fin à l'affectation des taxes solidaires sur les transactions financières et sur les billets d'avion qui alimentaient directement le Fonds de solidarité pour le développement<sup>4</sup>. Bien que la France ait réitéré dans une loi d'août 2021 son engagement pris aux côtés de nombreux pays développés de verser 0,7% par an de son Revenu National Brut aux pays les plus pauvres, elle s'en éloigne de plus en plus<sup>5</sup>.

### Injustice fiscale mondiale : des négociations historiques ont débuté

**En 2024, des négociations historiques ont débuté à l'ONU pour élaborer une Convention-Cadre sur la fiscalité. C'est une opportunité unique de définir des règles communes à tous les États sur les enjeux fiscaux, dans le seul cadre de négociations universelles.** Entre 2025 et 2027, il y aura trois sessions de négociations par an, permettant aux États de définir les principes de la convention et d'élaborer les protocoles additionnels spécifiques (prochaine session en août 2025).

**L'enjeu est immense au vu des majeures conséquences du fléau de l'injustice fiscale mondiale : 500 milliards de dollars échappent aux États en raison de l'évasion fiscale des multinationales et des plus riches, 40% des profits des multinationales sont transférés chaque année dans des paradis fiscaux, tandis que les individus les plus fortunés détiennent l'équivalent de 10 % du PIB mondial sous forme de richesse offshore dans des paradis fiscaux.**

Cette convention a le potentiel pour construire un cadre multilatéral moderne, efficace et cohérent avec les réalités économiques et financières du XXI<sup>ème</sup> siècle. **Elle pourrait permettre la mise en place d'instruments de fiscalité environnementale progressifs, au service du financement de la transition écologique et de la lutte contre le changement climatique, alignés avec les principes de pollueur-payeur, et de responsabilités communes mais différenciées permettant une allocation des revenus fiscaux plus favorables aux pays du Sud, touchés de manière disproportionnée par les effets du changement climatique.**

Dans un contexte d'assauts répétés contre le multilatéralisme, en particulier depuis l'élection de Donald Trump, qui pousse à une guerre fiscale mondiale ouverte, ce processus de négociations historique en cours à l'ONU apparaît comme une double opportunité pour les pays européens et en particulier la France : celle de participer à une véritable refonte d'un système fiscal international défaillant, et dans le même temps ouvrir une nouvelle voie en faveur d'un ordre économique mondial plus juste et équilibré.

**Il est indispensable que la France et les pays les plus riches s'investissent de manière**

<sup>4</sup> Coordination Sud, Adoption du projet loi de finances pour 2025 : qu'est ce que cela change pour la solidarité internationales, <https://www.coordinationsud.org/actualite/adoption-du-projet-loi-de-finances-pour-2025-quest-ce-que-cela-change-pour-la-solidarite-internationale>

<sup>5</sup> OXFAM, Développement 2023 de l'OCDE : Oxfam dénonce une baisse terrible alors que les besoins explosent, 2024, [Publication des chiffres de l'Aide Publique au Développement 2023 de l'OCDE : Oxfam dénonce une baisse terrible alors que les besoins explosent](#)

**constructive dans la suite des négociations pour élaborer une Convention complète transparente et ambitieuse. Cela signifie :**

- La mise en place d'une taxation unitaire des multinationales selon leurs activités réelles dans les pays où elles opèrent, assortie d'un taux de taxation minimal ambitieux permettant une allocation équitable des droits d'imposition entre les pays,
- La mise en place d'un mécanisme global de taxation de la fortune des individus les plus riches contribuant à une répartition plus équitable des richesses à l'échelle mondiale,
- La mise en place de mécanismes effectifs et inclusifs de transparence fiscale (registre mondial des bénéficiaires effectifs, registre mondial des actifs et publication systématique des reporting pays-par-pays).

### III - Faire un bond de géant pour crédibiliser la sortie planifiée et juste des énergies fossiles

La décision de la COP28 de **s'engager dans une transition hors des énergies fossiles de manière juste, ordonnée et équitable**, ainsi que de **tripler les énergies renouvelables et de doubler l'efficacité énergétique**, constitue une avancée significative, bien qu'imparfaite. Elle a envoyé un signal clair : l'avenir est aux énergies renouvelables. Toutefois, cette décision n'a pas apporté de directives concrètes sur **la mise en œuvre de cette sortie des énergies fossiles**, ni sur **les responsabilités différenciées des pays pour atteindre cet objectif mondial**, en fonction de leurs capacités respectives. En conséquence, de nombreux pays, y compris certains des plus riches du monde, poursuivent des politiques d'expansion agressive des énergies fossiles. Dans les faits, seulement 20 pays sont responsables de 90% des émissions futures liées à l'exploitation de nouveaux puits pétroliers et gaziers entre 2030 et 2050. Parmi eux, les Etats-Unis, le Canada, le Royaume Uni, l'Australie et la Norvège

Il est donc nécessaire que les pays **s'unissent pour accélérer la mise en œuvre du paquet énergie de la COP28**. La COP30 devra envoyer plusieurs signaux pour afficher la volonté collective d'avancer dans la transition énergétique :

- **Signaux de stabilisation** : pour démontrer que les pays restent engagés dans la transition énergétique et dans la coopération multilatérale. Cela devrait se traduire par **une déclaration politique de haut niveau**, au niveau des chefs et cheffes d'État ou de gouvernement, incluant **un engagement à accélérer la mise en œuvre du Bilan Mondial (GST) de manière juste et équitable**, incluant la sortie des combustibles fossiles.
- **Signaux d'accélération** : les pays doivent démontrer leur volonté de mettre en œuvre la transition hors des énergies fossiles de manière juste, ordonnée et équitable. Le Réseau Action Climat appelle les pays à adopter une décision à la COP afin de garantir un financement approprié permettant de mettre fin à l'expansion des énergies fossiles, et à inviter les Parties à élaborer, **d'ici la COP31, des dates et des plans de sortie de la production et de l'utilisation des énergies fossiles, conformément à l'objectif de 1,5°C et en reflétant le principe de responsabilités communes mais différenciées (CBDR), avec un appui à la mise en œuvre par le Mécanisme d'Action de Belém pour une Transition Juste (BAM)**<sup>6</sup>. Une transition juste, ordonnée et équitable hors des énergies fossiles nécessite également une montée en puissance rapide des énergies renouvelables et des améliorations de l'efficacité énergétique, comme spécifié dans la décision issue du Bilan Mondial (GST). Cela inclut la nécessité de renforcer proportionnellement le financement public, concessionnel et à faible coût, en particulier pour soutenir la transition énergétique dans les pays en développement. **La**

<sup>6</sup> The [2023 Civil Society Equity Review](#) could serve as a basis for these dates.

**SB62 doit poser les bases de cette ambition dans le cadre des discussions sur la feuille de route de Bakou à Belém lors de la COP30.**

Les pays, dont la France, qui ont mené l'appel à tripler l'électricité renouvelable, à doubler l'efficacité énergétique et à éliminer progressivement les énergies fossiles, doivent continuer à faire preuve de ce leadership – et inscrire ces engagements dans leurs CDN.

## Sortir du double discours : l'heure de vérité pour la France

En début de COP28, Emmanuel Macron a plaidé en faveur d'une sortie des énergies fossiles pour **les pays les plus avancés, ceux-là mêmes qui ont le plus contribué aux émissions de CO<sub>2</sub> depuis le début de la révolution industrielle. Il a proposé un calendrier de sortie : abandon du charbon d'ici 2030, abandon du pétrole d'ici 2045 et abandon du gaz d'ici 2050 (si ces dates concernent la France, pays développé, cela n'est pas compatible avec l'Accord de Paris).**

Cependant, ce calendrier n'était pas accompagné de précisions méthodologiques ni de détails sur sa faisabilité, les possibles exemptions, ou encore les questions d'équité et de justice. Le gouvernement français a fait de l'élimination du pétrole, du gaz et du charbon une priorité diplomatique qui prend aussi forme au sein de coalitions qu'elle a rejointes comme la Beyond Oil and Gas Alliance ou la [High Ambition Coalition](#) (HAC). Il est donc essentiel, que sur le plan domestique, elle soit exemplaire. Il est attendu que l'État ne revienne pas en arrière, mais au contraire accélère

- **Non, le gaz n'est pas une énergie de transition, c'est une énergie fossile.** [Dans une communication publiée le 6 avril 2025](#), le gouvernement français classe le gaz fossile comme une énergie de transition et ouvre la voie à un soutien des institutions publiques françaises de financement pour des projets de production d'électricité à base de gaz. Cette décision constitue un recul par rapport au rôle de leader que la France avait assumé en matière de fin des financements publics internationaux pour les énergies fossiles, et intervient après les pressions exercées par Donald Trump pour que l'Union européenne achète davantage de gaz naturel liquéfié (GNL) américain.
- **Préserver la loi qui interdit l'exploration et l'exploitation de nouveaux gisements d'hydrocarbures sur le territoire français depuis 2017. Les annonces du Ministre des Outre-mer<sup>7</sup>** sur la possibilité de rouvrir l'exploration en vue d'une exploitation potentielle d'hydrocarbure offshore en Guyane est scandaleuse tandis que le territoire est sévèrement touché par les impacts du réchauffement climatique.
- **Renoncer à tout nouveau projet d'infrastructure ou d'extraction d'énergies fossiles sur son territoire** : La société Bridge Énergies (ex Bridgeoil) exploite depuis 2012 une concession d'hydrocarbures à Nonville, près de la forêt de Fontainebleau. À trois reprises, en 2017, 2019 et 2020, elle a demandé d'étendre sa concession aux communes voisines. Peine perdue à l'époque grâce à la mobilisation d'Environnement Bocage Gâtinais (EBG), des élus, de la population et de la régie Eau de Paris qui s'inquiétait des risques de pollution de l'eau potable distribuée aux habitants locaux et à quelque 180 000 Parisiens. Hélas, le 27 décembre 2023, Bridge Énergies a remporté la mise : la superficie de sa concession peut être multipliée par cinq. Ainsi en a décidé en octobre 2023 le tribunal administratif de Poitiers saisi par le Conseil d'État et cette décision a été entérinée par le gouvernement. Vous pouvez signer cette [pétition](#) pour vous opposer au projet.

<sup>7</sup><https://reseauactionclimat.org/la-france-trahit-ses-engagements-climatiques-en-voulant-relancer-la-quete-des-hydrocarbures-en-guyane/>

- **Jouer son rôle de régulateur vis à vis de l'industrie des énergies fossiles** en imposant une réduction des émissions de gaz à effet de serre imputables à l'industrie fossile en cohérence avec l'Accord de Paris et les engagements climatiques de la France.
- **Contraindre l'industrie fossile à respecter l'Accord de Paris et à payer pour les pertes et dommages** causés par les événements climatiques extrêmes, via - par exemple - une taxation des profits/superprofits des entreprises pétro-gazières.
- **Investir massivement dans une réelle transition énergétique, socialement juste**, fondée sur l'efficacité, la sobriété et le développement des énergies renouvelables. Le rapport de Pisani-Mahfouz<sup>8</sup> souligne qu'il faudrait chaque année et jusqu'en 2030, 66 milliards d'investissement publics et privés supplémentaires dans la transition écologique, dont la moitié viendrait d'investissements privés. Cela nécessite non seulement de réorienter les dépenses brunes vers des investissements verts mais également de développer de nouvelles sources de financements : hauts revenus et grandes entreprises pourraient être mis à contribution via des mécanismes d'imposition "verts" dont les recettes iraient à la transition écologique.

## IV - Mettre l'adaptation et les pertes et dommages au cœur de l'ambition climatique mondiale

Dans un contexte marqué par l'aggravation rapide des effets du changement climatique, **l'adaptation ne saurait être considérée comme une priorité secondaire**. Elle relève des **droits humains fondamentaux** : droit à la survie, au développement durable et à la sécurité. Elle constitue également un **enjeu d'équité et de justice climatique**. Pour protéger les communautés et les écosystèmes les plus vulnérables, il est impératif de **renforcer la qualité et l'efficacité des actions d'adaptation**. Pourtant, alors que les besoins explosent, **les financements restent insuffisants** et largement orientés vers l'atténuation. **Les coûts modélisés de l'adaptation dans les pays en développement sont estimés à 215 milliards de dollars par an au cours de cette décennie. Le financement de l'adaptation nécessaire pour mettre en œuvre les priorités nationales en matière d'adaptation est estimé à 387 milliards de dollars par an<sup>9</sup>.**

**Le fossé entre les besoins et les ressources se creuse**, en parallèle de l'aggravation des impacts.

**Le Brésil s'est engagé à faire de l'adaptation une priorité de sa présidence de la COP**. Nous y serons particulièrement attentifs et nous demandons à ce que les priorités suivantes soient intégrées dans la finalisation de l'architecture de l'Objectif mondial sur l'adaptation (GGA), et notamment dans du programme de travail Emirats Arabes Unis-Belém :

Ce nouvel objectif devra garantir :

- un financement **prévisible, accessible, non générateur de dette** ;
- une approche **inclusive, sensible au genre et aux droits de l'enfant** ;
- un **soutien à l'adaptation locale**, à l'intégrité des écosystèmes ;
- et une **priorisation des droits, de la justice et de l'équité**.

<sup>8</sup> Pisani, Mahfouz, [Les incidences économiques de l'action pour le climat](#), 2023

<sup>9</sup> UNEP, Rapport 2023 sur le déficit de l'adaptation au climat, <https://www.unep.org/fr/resources/rapport-2023-sur-le-deficit-de-ladaptation-au-climat>

Après la mobilisation pour la création d'un Fonds pour répondre aux pertes et dommages (FRLD), nous ne pouvons pas perdre l'élan pour accroître l'ambition, la coordination et la mobilisation des ressources afin de répondre à ces pertes et dommages. **Le Réseau Action Climat exhorte les Parties à inclure des options concrètes pour la mobilisation de financements publics, sous forme de subventions, destinés aux pays en développement pour répondre aux pertes et dommages, à la hauteur des besoins, à une échelle de plusieurs centaines de milliards de dollars par an, en plus du financement de l'adaptation.**

**Les engagements actuels pour le FRLD sont insuffisants et beaucoup ne sont pas encore respectés.** Lors de la sixième réunion du conseil d'administration du FRLD prévue juste après la SB62, les membres du conseil commenceront à discuter de la stratégie de mobilisation des ressources du FRLD, qui devra être prête avant la COP30. Cette stratégie est cruciale pour le succès du Fonds afin de rendre justice à ceux qui sont en première ligne de la crise climatique. La SB62 est une étape importante, car les discussions sur le financement, la révision du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et dommages (WIM) et la feuille de route de Bakou à Belém fournissent un contexte essentiel aux efforts du FRLD pour passer à l'échelle opérationnelle. **La présidence de la COP30 doit faire du financement du Fonds une priorité et utiliser la SB62 pour préparer ce terrain.**

**Lors des SB62, le Réseau Action Climat exhorte les Parties à travailler sur un projet de texte et un processus visant à établir un point permanent à l'ordre du jour sur les pertes et dommages.** Le paysage des pertes et dommages a considérablement évolué ces dernières années, mais les négociations climatiques sur ce sujet restent cloisonnées et limitées à des institutions techniques telles que le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et dommages (WIM), y compris le Réseau Santiago pour les pertes et dommages (SNLD), et le FRLD. Un point permanent à l'ordre du jour sur les pertes et dommages est nécessaire pour maintenir le dialogue, favoriser la coordination, assurer des avancées politiques et intensifier le financement pour les plus vulnérables.

## V - Contre les offensives anti-droits, un Plan d'Action Genre pour transformer l'action climatique

L'année 2024, marquée par un **super-cycle électoral sans précédent** dans plus de 70 pays, a profondément **reconfiguré la géopolitique mondiale**. La montée de gouvernements **conservateurs, anti-droits et climato-sceptiques** a entraîné un **recul alarmant des droits humains fondamentaux**, en particulier en ce qui concerne **l'égalité de genre** et la **justice environnementale**. Dans ce contexte, le Plan d'action pour le genre (GAP) qui sera adopté à la COP30 doit servir de rempart contre ces forces régressives. Il ne doit pas seulement protéger les droits déjà acquis, mais aussi promouvoir des solutions transformatrices fondées sur les droits face à l'urgence climatique.

Lors de la COP29, les pays ont convenu de prolonger pour dix années supplémentaires le Programme de travail renforcé de Lima sur le genre, réaffirmant ainsi son rôle crucial dans la promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes au sein du processus de la CCNUCC. Elles ont également décidé que l'élaboration d'un nouveau Plan d'action pour le genre débutera à Bonn.

**Le Réseau Action Climat, en soutien à la Constituante Femmes et genre (Women and Gender Constituency), soutient notamment les mesures suivantes :**

1. **Renforcer et accroître la participation et le leadership des femmes, des filles et des personnes de genre divers dans l'action climatique**

2. **Prioriser et détailler les actions d'échelle nationale et sub-nationale à mettre en oeuvre par les Parties.** Ainsi, le prochain Plan d'action genre devrait appuyer l'intégration et la mise en œuvre des considérations de genre dans les CDN.
1. **Générer et collecter des données ventilées :** renforcer la production, l'analyse et l'utilisation de données ventilées selon le genre pour orienter les politiques climatiques et mesurer les progrès du Plan d'action genre.
2. **Renforcer la compréhension et l'action en matière d'intersectionnalité et de diversité, ainsi que leur intégration transversale dans l'action climatique.**
3. **Protéger et promouvoir les droits humains ainsi que les approches fondées sur les droits dans la mise en œuvre de l'action climatique.**
4. **Reconnaître et traiter les liens entre la santé et les droits sexuels et reproductifs, la violence basée sur le genre, et le changement climatique.** Le changement climatique menace de manière disproportionnée la santé et le bien-être des femmes, des filles et des personnes de genres divers, avec des impacts spécifiques sur leurs droits et leur santé sexuels et reproductifs (DSSR).
5. **Favoriser une transition juste du point de vue du genre grâce à des dispositions clés.** La transition vers des économies à faible émission de carbone est impérative, mais risque d'aggraver les inégalités de genre lorsque les politiques climatiques et de transition juste ne prennent pas en compte les besoins diversifiés. Une transition juste et équitable nécessite un changement systémique, garantissant une participation significative à la prise de décision, en particulier pour les femmes, les filles et les personnes de genres divers, les jeunes, les syndicats, les Peuples Autochtones, les Afro-descendants, les personnes en situation de handicap, les migrants et les personnes déplacées, ainsi que les communautés locales.
6. **Intégrer systématiquement le travail du "care" dans l'action climatique.** La grande majorité des travailleurs rémunérés et non rémunérés dans ce domaine sont des femmes et des filles, dont le travail et les ressources sont directement impactés par le changement climatique et les catastrophes. Des infrastructures de soins résilientes face au climat, des politiques solides de prise en charge et des mesures de protection sociale peuvent soutenir les aidants et contribuer à des pratiques durables.
7. **Promouvoir la cohérence entre les différents axes de négociation, les thématiques et les processus de la CCNUCC.** En matière de renforcement de la cohérence, un Plan d'action Genre bien conçu renforcerait également les liens entre l'égalité des genres et d'autres dimensions cruciales de l'action climatique. Il reconnaîtrait les connexions entre le genre et d'autres domaines thématiques, de la biodiversité et la santé à l'éducation, l'énergie et la résilience économique.
8. **Libérer des financements pour une action climatique juste et axée sur le genre.**
9. **Promouvoir le développement et le transfert de technologies sensibles au genre et équitables.**

## VI - L'agroécologie comme voie prioritaire pour la Transition Juste des systèmes alimentaires

Le Réseau Action Climat se félicite de l'organisation du premier atelier dans le cadre des travaux conjoints de Charm el-Cheikh sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (SSJW). **Cet atelier sur les « approches systémiques et holistiques de la mise en œuvre de l'action climatique sur l'agriculture, les systèmes alimentaires et la sécurité alimentaire »** est l'occasion de s'assurer que l'action climatique dans l'agriculture préserve les droits et offre de multiples co-bénéfices liés à l'adaptation, à l'équité, aux moyens de subsistance, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à la biodiversité, aux écosystèmes, à l'égalité de genre, à la santé, à l'eau et à la résilience.

Dans un contexte où les États s'engagent à respecter de multiples accords internationaux relatifs au changement climatique, à la biodiversité, à la désertification ou au droit à l'alimentation, **nous constatons avec inquiétude que des indicateurs ou des approches non holistiques de l'action climatique qui peuvent avoir des conséquences néfastes, notamment sur les droits fonciers, le droit à une alimentation adéquate ou les droits des producteurs et des travailleurs des systèmes alimentaires.**

**L'agroécologie, en tant qu'approche centrée sur les droits et la souveraineté alimentaire**, qui offre également des avantages substantiels en matière d'adaptation, d'atténuation, de santé, de biodiversité et de moyens de subsistance, doit être un fil conducteur pour l'atelier à Bonn et un résultat clé pour le travail conjoint de Sharm El Sheikh sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

**Les acteurs centraux de l'agroécologie étant les petits producteurs et productrices alimentaires, l'atelier à venir doit donner la priorité à leurs perspectives en garantissant aux groupes fondés sur les droits un espace central pendant l'atelier.**

## VII - Opérationnaliser le lien entre Biodiversité et Climat

Alors que les Parties se réunissent pour la SB62, une dynamique sans précédent se développe en faveur de l'opérationnalisation du lien entre biodiversité et climat lors de la COP30, à la suite de la COP16 de la Convention sur la diversité biologique, qui a appelé à maximiser ces synergies, ainsi que les résultats et les paragraphes 33, 34, 35, 55, 63(d) et 163 du premier Bilan mondial. Organisé un jour avant le début des sessions intermédiaires (le 15 juin), l'échange d'informations techniques sur le renforcement de la coopération et de la cohérence des politiques pour soutenir la mise en œuvre des Conventions de Rio<sup>10</sup> constitue une opportunité clé pour traduire cette dynamique en voies de mise en œuvre concrètes dans le cadre de la CCNUCC, en favorisant une ambition équitable et une coopération mondiale.

Le Réseau Action Climat attend une forte participation des Parties à la CCNUCC et des experts, et espère que cet échange permettra de formuler des recommandations concrètes sur les mécanismes de coopération technique et les opportunités pour mieux aligner la mise en œuvre des conventions de Rio, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ; la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), y compris des propositions pour un programme de travail conjoint entre les conventions, ainsi que la création d'un nouveau groupe d'experts techniques ou d'un programme de travail dédié pour soutenir les synergies au sein de la CCNUCC.

Lors de la SB62, le Réseau Action Climat exige que :

- Les Parties conviennent d'inclure une discussion sur les synergies biodiversité-climat à l'ordre du jour et encouragent une décision substantielle d'ici la COP30, compte tenu de l'importance critique du secteur utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (-LULUCF) dans l'action climatique ainsi que pour la biodiversité.
- Les Parties garantissent la création d'un ensemble solide d'indicateurs pour tous les objectifs du programme de travail des Émirats Arabes Unis-Belém sur les indicateurs, afin de mesurer les progrès des pays vers les cibles de l'Objectif mondial sur l'adaptation (GGA). Pour l'objectif 9.d relatif à la réduction des impacts climatiques sur les écosystèmes et la biodiversité, les

<sup>10</sup> CBD notification: <https://www.cbd.int/doc/notifications/2025/ntf-2025-060-cc-en.pdf>

indicateurs doivent prendre en compte le rôle crucial de l'intégrité écologique, de la connectivité et des mesures du risque d'effondrement des écosystèmes.

- Les Parties placent la progression dans l'arrêt de la déforestation et de la dégradation des forêts (et plus généralement la protection des écosystèmes) au sommet de l'agenda politique et dans les négociations formelles. De plus, suite au dialogue mondial sur les forêts et l'utilisation des terres, le Programme de travail sur l'atténuation (MWP) doit fournir des recommandations et messages ambitieux pour conduire à une mise en œuvre complète et équitable de l'engagement du bilan mondial visant à arrêter et inverser la déforestation et la dégradation des forêts d'ici 2030.

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique

